Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
TERRITOIRE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

Délégation Wallis Futuna
En POLYNÉSIE FRANÇAISE

Service Territorial
Des Oeuvres Scolaires
Et de la Vie des Etudiants

Guide de l'étudiant Wallisien et futunien En Polynésie-Française

2015 - 2016

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
vice-rectorat Wallis et Futuna
ac-wf.wf

Délégation du territoire de Wallis et Futuna en Polynésie-Française DTWFPF

Références juridiques

Délibération territoriale n°19/AT/99 du 27 janvier 1999 portant création de la délégation du territoire de Wallis et Futuna en Polynésie-Française.

Délibération n°06/AT/2008 du 08 juillet 2008 portant avis favorable au projet d'arrêté relatif au statut et aux missions des délégations du territoire en Polynésie, à Paris et en Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n°253 du 17 juillet 2008 relatif au statut et aux missions des délégations du territoire en Polynésie-Française, à Paris et en Nouvelle-Calédonie.

Mission de la DTWFPF à l'égard de la communauté étudiante

L'article 3 de l'arrêté n°253 sus visé stipule que le suivi des étudiants et lycéens boursiers et non boursiers est la première mission principale des délégations du territoire en PF, à Paris et en NC.

Organisation

Le territoire de Wallis et Futuna emploie trois agents permanents à la délégation basée en Polynésie - Française.
Madame Violaine TOKOTUU: Agent polyvalent en charge du suivi des étudiants.
Madame Solina SAVEA: Secrétaire administrative
Madame Malia Petelo Gaveau: Déléguée

Coordonnées de la DTWFPF

Délégation du territoire des îles Wallis et Futuna en Polynésie-Française
BP 40161 Fare Tony Vaiete – 98713 Papeete – Tahiti – Polynésie-Française
☎/🖷: (689) 40 83 23 00 - ✉ : **delegationpf@mail.pf**
E-mail de Mme Violaine TOKOTUU: viotokotuu@gmail.com
Téléphone portable de l'agent V.TOKOTUU: (689) 87 30 16 98
E-mail de Mme Solina SAVEA: spsavea@gmail.com
Téléphone portable de la Déléguée: (689) 87 72 80 43.

© Lafaele Kaikilekofe

Sommaire

Références juridiques

Mission de la délégation à l'égard de la communauté étudiante……1
Organisation……....1
Coordonnées de la Délégation……....1

I. Préparation au départ…….....3
A. **Orientation et inscription**…….....3
1. Affestation à un établissement professionnel public..……...3
2. Affectation à un établissement professionnel privé….…….....3
3. Tableau des sites de références…….....3
B. **Votre inscription scolaire**…….……4
Enseignement secondaire: vous êtes lycéen…….....4
i. Vous avez reçu un avis d'affectation…….....4
ii. Procédure d'inscription à l'établissement scolaire…….....4
iii. Les démarches attendues de l'élève……5
a. Votre correspondant à Tahiti…….....5
b. Votre rencontre avec la DTWFPF…….....5
Enseignement supérieur: vous êtes étudiant……...5
Les démarches attendues de l'étudiant
- 1. En BTS, classes prépa, HEC……5
- 2. A l'Université de Polynésie – Française……...5
C. **Votre Logement**……6
a. Lycéen : Internat, Foyers privés, famille d'accueil……...6
b. Etudiant : Campus, Centre d'Hébergement d'Etudiants, Foyers privés, famille d'accueil…….....6
c. Aide au Logement Etudiant……...7
D. **Votre couverture sociale**…….....8
a. Lycéen : Assurance, Dispensaire……...8
b. Etudiant : Régime d'étudiants……...9
c. Stagiaire : RDS et ENIM……...9

II. Votre arrivée à Tahiti……10
a. Accueil à l'aéroport……...10
b. Votre hébergement en attente de la rentrée scolaire……10
c. Votre rencontre avec la DWFPF……...10

III. Votre installation……11
a. Etapes de votre installation dans l'ordre chronologique……...11

IV. Votre bourse ou allocation d'études…….....12
a. Vous êtes boursier du territoire…….....12
b. Vous êtes boursier d'Etat Crous……..12
c. Vous êtes non boursier……..12

V. Adresses utiles……13

I. PREPARATION AU DEPART

Vous êtes à Wallis ou à Futuna et vous envisagez de venir étudier en Polynésie-Française. Ce guide vous donne toutes les informations nécessaires pour une bonne préparation de votre premier voyage d'études et de votre rentrée scolaire ou universitaire à Tahiti.

A. Orientation et Affectation

Pour information, vous pouvez consulter les informations générales données dans le lien suivant:
le guide d'orientation après la classe de 3ème de l'Onisep.
Pour des informations sur les établissements et les formations en Polynésie française, vous trouverez ici:

- la liste des lycées généraux et technologiques de Polynésie française avec leur localisation
- la liste des lycées professionnels de Polynésie française avec leur localisation

1. Affectation à un établissement professionnel public

En début juin, vous êtes affecté dans un établissement professionnel public et vous recevez un avis d'affectation. L'affectation est gérée selon une procédure informatisée (**Affelnet : affectation par le Net**) ou par une demande adressée directement à l'établissement d'accueil.

Aussi, pour votre projet et votre choix d'orientation après la troisième ou le CAP, vous pouvez vous servir du **webclasseur/orientation de l'Onisep** qui est déployé en Polynésie dans les collèges depuis 2013 ou bien les liens: **www.monorientationgeoloc.pf** et **www.monatlasformations.pf**

Vous y trouverez votre espace personnel pour élaborer votre projet d'orientation en fonction de vos compétences et vos goûts et enfin stocker vos infos sur les formations et les métiers que vous souhaiterez faire.

En courant juin, vous receverez par courrier un avis d'affectation ou à défaut, vous pouvez vous renseigner auprès du CIO de Wallis et Futuna.
En fin juin début juillet, vous vous inscrivez.

2. Affectation à un établissement professionnel privé

Dans un lycée privé, agricole ou maritime, votre demande est examinée directement et la réponse vous sera directement communiqué.
En fin juin début juillet, vous vous inscrivez.

Dans tous les deux cas, il convient de s'assurer avant tout que votre affectation en Polynésie-Française est confirmée ainsi que l'établissement scolaire auquel vous devez vous inscrire.

Une fois à Tahiti, aucun changement d'orientation ne peut s'opérer sous peine de perdre vos droits à la bourse territoriale de Wallis & Futuna.

3. Tableau des sites de références

Niveau d'enseignement	Affectation	Sites de référence
Enseignement secondaire	Post 3ème Seconde Générale, Mention complémentaire, CETAD,	Vice-rectorat de la Polynésie française **www.ac-polynesie.pf** Direction Générale de l'Education des Enseignements : **www.dgee.pf.** Direction des Enseignements Secondaires: **www.des.pf**

NB : Dans tous les deux cas, la DTWFPF peut vous aider dans vos démarches d'orientation en Polynésie-Française.

Niveau d'enseignement	Affectation	Sites de référence
Enseignement supérieur	Post Bac (BTS, DCG, CPGE, IFPS, …)	Aujourd'hui, la majorité des inscriptions dans l'enseignement supérieur se fait obligatoirement via un site unique : **www.admission-postbac.fr** De nombreuses informations utiles à votre orientation sont également accessibles sur ce site dès le mois de décembre. À partir de janvier, vous devez vous inscrire sur le site et formuler vos vœux de formation; Ces délais doivent être rigoureusement respectés sous peine de rejet de votre dossier. Le principe général étant un vœu = une formationdans un établissement. Vous pourrez procéder à l'inscription administrative après aval de l'établissement sollicité.

En complément, d'autres renseignements utiles sont consultables en ligne sur les sites suivants:
- CIO: Centre d'information et d'orientation : **www.cio.fr**
- ONISEP: Office national d'informations sur les enseignements et les professions: **www.onisep.fr**

B. Votre inscription scolaire

1. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE: VOUS ÊTES LYCÉEN

Vous avez reçu un avis d'affectation

Pour les élèves lycéens ayant reçu une confirmation d'une affectation, vous recevrez en même temps toutes les formalités pratiques d'inscription à l'établissement auquel vous êtes admis:

- Lieu d'implantation et coordonnées de l'établissement scolaire,
- Délai et conditions d'inscription à l'établissement et à l'internat s'il y en a un,
- Droits et mode de paiement des frais d'inscription,
- Liste des documents à fournir pour la triple inscription à l'établissement scolaire, à l'internat et au transport scolaire.

Procédure d'inscription à l'établissement scolaire

Avant de partir de Wallis ou de Futuna, la DTWFPF vous aura déjà fournit toutes les démarches à suivre pour votre inscription lorsque vous arrivez à Tahiti.

Inscription **:**
- 1/ à l'établissement scolaire,
- 2/ à l'internat, ou à un foyer privé
- 3/ au transport,
- 4/ à la cantine,
- 5/à la médecine préventive
- 6/à la Caisse de Prévoyance Sociale
- 7/au Centre médical social

Munit de votre dossier d'inscription au lycée où vous êtes admis, vous vous présenterez auprès des services de scolarité afin de le deposer et payer vos droits d'inscription. En retour, une attestation d'inscription vous sera remise et cette pièce est à déposer à la DTWFPF.

LES DÉMARCHES ATTENDUES DE L'ÉLÈVE

Une fois que vous avez l'itinéraire de vol de votre départ de Wallis ou de Futuna, que vous soyez boursier ou non boursier, vous êtes prié d'en informer:

1/Votre correspondant à Tahiti, afin de prévoir votre accueil à l'aéroport et votre hébergement jusqu'au jour de la rentrée scolaire. La réglementation portant sur l'attribution des bourses territoriales de W&F prévoit l'obligation d'avoir un correspondant au lieu d'études afin de vous accueillir à l'aéroport et vous héberger pendant les jours fériés et les périodes de vacances scolaires.

2/La DTWFPF, afin de programmer notre première entrevue sur place et pouvoir accompagner votre installation. Autrement, l'agent **Madame Violaine TOKOTUU** est chargé de veiller à ce que votre voyage vers la Polynésie-Française s'effectue dans les meilleures conditions possibles. Elle vous communiquera également une date de rencontre avec la DTWFPF via votre correspondant à Tahiti.

2. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR: VOUS ÊTES ÉTUDIANT

Vous avez choisit de poursuivre en Polynésie, il vous faudra anticiper votre orientation Post Bac en allant directement sur le lien suivant: **http://monorientationgeoloc.pf/**

LES DÉMARCHES ATTENDUES DE L'ÉTUDIANT

De ce lien, vous disposerez de tous les choix d'études possibles et cohérentes à votre spécialité, notamment**:**

- **À L'UNIVERSITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE,**
- **LES BREVETS DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR (BTS),**
- **AU CNAM,**
- **LES CPGE,**
- **MA PRÉPA IEP,**
- **LA CCISM,**
- **L'ISEPP,**
- **PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE QUI VISE À AMÉNAGER LA DURÉE DE FORMATION DES CANDIDATS EN FONCTION DELEURS ACQUIS,**
- **À L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE MARITIME.**

Chaque établissement dispose d'une procédure d'inscription spécifique et les frais de s'y inscrire diffèrent d'un établissement à l'autre.

A l'Université de Polynésie-Française – UPF

1. Droits d'inscription

Si vous souhaitez vous inscrire dans une des formations dispensées à l'UPF, les dossiers d'inscription sont téléchargeables sur le site del'UPF: **www.upf.pf** et peuvent être

retirés **courant juin** à la direction de la scolarité. Vous devrez acquitter dans le même temps vos droits d'inscription.

Pour un diplôme du 1er cycle (Licence, PACES), les droits d'inscription sont fixés à **28 566 XPF**.

Ce montant comprend :

- Les droits d'inscription: 15400 F CFP. Seuls les boursiers d'état CROUSet du territoire de Polynésie-Française sont exonérés de ces droits.
- Les frais annuels d'adhésion à la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS): 6 000 CFP
- Les droits dus au titre du fonds de solidarité et de développement de l'initiative étudiante (FSDIE) : 1909 F CFP
- Les droits à la bibliothèque: 4057 CFP.
- Médecine préventive: 1200 F CFP

Il y a deux campagnes d'inscription ouvertes, une en juillet et une autre en août. Sur le même site, vous trouverez également toutes les informations concernant les modalités d'inscription, les logements en résidences universitaires, les transports, la restauration, les activités associatives des étudiants, les dispositifs d'aides financières pour vos études.

Pour connaître tous les montants pour une inscription:

- en formation initiale : http://www.upf.pf/Pour-les-demandes-de-formations,1885.html
- à l'ESPE : http://www.upf.pf/Pour-les-demandes-de-formations,1887.html
- en formation continue, adressez-vous à : formation-continue@upf.pf

NB: Quelque soit le niveau de la procédure d'affectation en Polynésie-Française, qu'il s'agisse de l'inscription à l'établissement scolaire, d'une recherche de logement, d'une affiliation au régime de couverture sociale ou d'une ouverture de compte bancaire, la DWFPF est à votre disposition pour vous aider.

C. Votre Logement

Les places aux internats et aux foyers privés sont prioritaires aux élèves en provenance des îles éloignées comme vous.

a. Lycéen : Internats, Foyers privés, famille d'accueil

Lors de votre inscription à l'établissement, vous effecturez également votre inscription à l'internat. La réglementation de tous les lycées en Polynésie prévoit que les internats sont fermés les jours fériés et les vacances scolaires. Votre correspondant assurera votre hébergement durant ces périodes.

Dans le cas où votre établissement ne possède pas d'internat, soit la DTWFPF vous inscrit dans un foyer privé, soit vous vous arrangez avec votre correspondant pour vous héberger tout le long de l'année scolaire.

b. Etudiant: Campus, Centre d'Hébergement d'Etudiants, Foyers privés, famille d'accueil

Pour obtenir un logement en résidence universitaire

Le dossier de demande de chambre universitaire est disponible en ligne sur le site de l'UPF: **www.upf.pf**

L'ensemble des demandes de chambres universitaires sont simultanément examinées par deux commissions, celle de l'état dirigée par le président de l'UPF, et celle du territoire de Polynésie présidée par le ministre en charge de l'enseignement supérieur.

A noter que le Campus d'Etat dispose de 73 chambres individuelles appartenant à l'UPF et le Centre d'Hébergement des Etudiants (CHE) du territoire de Polynésie-Française dispose **de 114 chambres doubles**, ce qui compte 228 étudiants pouvant y être logés.

La déléguée représentante du territoire de Wallis et Futuna est membre à voix délibérative de la commission de l'UPF, puis membre invitée de la commission du territoire de PF. De ce fait, elle y défend les demandes de logement des étudiants originaires de Wallis et Futuna.

Les étudiants inscrits en BTS n'ont pas la possibilité de s'inscrire aux internats. Par contre, les deux résidences universitaires précitées leur sont accessibles en renseignant le dossier de demande disponible en ligne.

N.B.: A titre indicatif pour ceux qui ne peuvent consulter le site, la DTWFPF peut vous communiquer toutes les informations nécessaires. Il vous suffit de nous addresser une demande par mail.

Voici les différents loyers de logements universitaires.

Tableau des tarifs des chambres universitaires

Statut Centre d'accueil	Boursier du territoire de W&F	Boursiers du territoire de Polynésie	Boursier d'état CROUS	Non boursier
Loyer en XPF Campus Etat – Chambre individuelle	17 000	17 000	17 000	30 000
Loyer en XPF CHE du territoire de la PF	12 750	12 750	12 750	17 750

L'attribution d'un logement universitaire n'est définitive que sur présentation d'une attestation d'inscription ou d'un certificat de scolarité au service des oeuvres universiatires de l'UPF.

CONDITIONS D'ACCÈS AU C.H.E. DU TERRITOIRE DE PF

Peuvent prétendre à la location d'un logement dans le centre d'hébergement du territoire, les personnes inscrites:

- A l'université de Polynésie-Française,
- A l'institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) si pas de rémunération
- En formation de BTS

La commission propose l'attribution des logements en fonction d'un nombre de points qu'obtient le demandeur. Ces points sont attribués selon les critères suivants:

- Candidat boursier : 4 points
- Candidat de Wallis et Futuna : 2 points
- Candidat mineur : 1 point

c. Aide au Logement Etudiant - ALE

Une fois que votre inscription en enseignement supérieur (BTS ou à l'UPF) est effectuée ainsi que votre demande de logement universitaire, vous recevrez du CROUS ou à défaut de la DTWFPF, une documentation sur l'aide au logement dont le dossier à remplir est disponible sur le site du haut commissariat de la Polynésie-Française: www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr.

Les démarches pour obtenir cette aide sont à effectuer auprès du pôle de la continuité territoriale du haut commissariat de la république en Polynésie-Française avant le 31 décembre 2015 – Hall du bâtiment du HC – Avenue Pouvanaa Oopa - Papeete – Tél : (689) 40 46 84 20 Fax : (689) 40 46 84 19. Mail: aide-logement-etudiant@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

Les étudiants bénéficiaires pourront recevoir un forfait mensuel compris entre 10 000 F CFP et 30 000 F CFP. La principale condition d'en bénéficier est d'être boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux, de l'état ou de la Polynésie-Française.

Documents à apporter

Il vous est recommandé de vous munir des documents suivants au départ de Futuna ou de Wallis afin d'éviter tout retard:

- Quatre exemplaires d'extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois,
- Une copie de votre livret de famille,
- Si vous êtes mineur(e), une autorisation parentale d'ouvrir un compte courant bancaire,
- Relevés de notes au BEP ou au baccalauréat si vous êtes bachelier de l'année précédente avec plusieurs copies certifiées conformes à l'original,
- Relevé de vaccins si vous êtes inscrit en enseignement secondaire.

Centres d'hébergements privés

Régime	Foyer	Coordonnées	Frais à payer
Foyer catholique de jeunes filles	**Foyer « Maria no te tiaturi »** Resp : Sœur Joséphine	Tél :40 42 86 01	Inscription 10 000 XPF Loyer : 32 000 XPF
Foyer protestant de jeunes filles	**Foyer des jeunes filles de Paofai** BP 1719 9813 PAPEETE	Tél :40 46 06 80 **foyerpaofai@mail.pf** Fax : 40 46 06 81	Inscription : 5 000 XPF Assurance : 600F XPF Loyer : 28 000 F CFP à 40 000 F CFP
Foyer catholique de garçons	Foyer Jean XXIII BP 6615 – 98717 Punaauia	Tél :40 43 85 97	Loyer : 30 000 XPF

D. Votre couverture sociale

VOUS ÊTES LYCÉEN

Centre medico-social (CMS) et régime de solidarité de polynésie francaise (RSPF)

PÉRIODE DE CARENCE DE 6 MOIS À COMPTER DE LA DATE D'ARRIVÉE DE L'ÉLÈVE À TAHITI

Le centre Médico-social «**CMS**»,_situé à PIRAE accueille gratuitement les élèves scolarisés de moins de 21 ans en consultation médicale pendant six mois et peut leur fournir des médicaments génériques (médicaments non pris en charge par la CPS) en cas de maladie.
Pour y accéder, vous devez vous y inscrire. Merci de prendre contact avec Mme Violaine TOKOTUU afin de vous accompagner dans cette démarche.

Documents à fournir:

- Attestation d'inscription à l'établissement scolaire
- Acte de naissance de moins de trois mois
- Copie du livret de famille
- Copie du relevé de vaccins

A l'issue de cette période de carence, chaque lycéen dont les parents ne sont pas résidents en Polynésie doit effectuer une **demande d'affiliation d'office** (AO) au Régime de Solidarité de Polynésie Française **(RSPF)**. L'adhésion est gratuite et vous prendrez l'attache de la DTWFPF pour cette démarche.

Pièces à fournir pour ce dossier:

- Copie du billet d'avion Wallis/Papeete ou Futuna/Papeete ou attestation de voyage
- Copie du passeport
- Certificat de scolarité
- Extrait d'acte de naissance de moins de trois mois
- Attestation de paiement des allocations de la caisse prestation familiale de Wallis et Futuna
- Certificat de vie et à charge de la famille avec coordonnées du correspondant en Polynésie

NB: La demande d'AO (admission d'Office) ne concerne que les nouveaux élèves. Les anciens renouvellent la demande de RSPF tous les ans au mois de mars sans conditions, jusqu'à la fin de leurs études au niveau secondaire.

VOUS ÊTES ÉTUDIANT

Régime des Etudiants - RDE

Les étudiants bénéficient d'un régime spécifique de protection sociale pour les étudiants "RDE" selon un tarif particulier. L'arrêté n° 484/CM du 20 avril 1989 prévoit l'affiliation de tout étudiant inscrit en enseignement supérieur au RDE dont la cotisation annuelle est actuellement fixée à 6 000 F CFP, payable dès l'inscription universitaire ou en BTS, en DCG, ou aux formations universitaires.

Les étudiants en 1ère inscription dans l'enseignement supérieur sont soumis à un examen médical gratuit. Cette visite médicale est obligatoire et conditionne le droit de se présenter aux examens.

Du RDE, vous bénéficiez d'un remboursement de vos dépenses de santé directement sur votre compte bancaire par la CPS à hauteur de 70%, ce qui veut dire que les 30% restent à votre charge.

Pour cette part à votre charge, il vous est possible de vous affilier à une mutuelle étudiant. GAN ASSURANCE propose plusieurs formules que vous pourrez examiner à votre arrivée à Tahiti.

VOUS ÊTES STAGIAIRE A L'INSTITUT DE FORMATIONS MARITIMES – FILIERE PECHE

Régime général des salariés - CPS

Les formations dispensées à l'IFM sont indemnisées. Dès votre inscription à l'IFM à Motu Uta (Papeete) pour une formation maritime territoriale, vous êtes déclaré par l'IFM à la Caisse de Prévoyance Sociale pour la durée de votre formation. Etant donné que toutes les formations dispensées à l'IFM sont rémunérées, vous serez donc affilié au régime général des salariés de la CPS.

VOUS ÊTES STAGIAIRE A L'INSTITUT DE FORMATIONS MARITIMES – FILIERE MARINE MACHANDE

ENIM

Enim, le régime social des marins

L'Enim a pour mission de gérer le régime spécial de sécurité sociale des marins et des gens de mer du commerce, de la pêche, des cultures marines et de la plaisance, en ce qui concerne les risques vieillesse, décès, accident du travail et maladies professionnelles, maladie, maternité et invalidité. Il assure également la taxation et le recouvrement des contributions et cotisations sociales. Ce régime est inhérent au métier de marin.

II VOTRE ARRIVÉE À TAHITI

a. Votre accueil à l'aéroport

Votre accueil à l'aéroport est assuré:

- Par votre correspondant si vous êtes lycéen. Pour cela, il vous faut contacter votre correspondant à Tahiti afin de l'informer de vos dates, horaires et itinéraries de vol vers la Polynésie. Sur place, la DTWFPF s'assure également auprès du correspondant qu'il ait les bonnes informations. Il vous faut convenir avec lui que dans la période d'attente de la rentrée scolaire, il vous hébergera.
- Par votre famille d'accueil si vous êtes étudiant. Pour ce faire, il vous appartient de l'informer que de votre arrivée jusqu'à la rentrée universitaire, elle sera chargée de vous héberger.
- La DTWFPF s'assure également de la bonne circulation des informations vers la famille d'accueil.

b. Votre rencontre avec la DTWFPF

A votre arrivée à Tahiti, vous avez un entretien prévu avec la DTWFPF afin de faire le point et plannifier ensemble vos RDV d'entretiens pour votre installation. Cela implique que tous les appels téléphoniques ou autres contacts seront pris depuis la DTWFPF.

III VOTRE INSTALLATION

Etapes de votre installation dans l'ordre chronologique:

- Confirmer votre inscription dans votre établissement scolaire,
- Demander un certificat de scolarité à déposer à la DTWFPF pour ceux qui ont une bourse territoriale de WF et au vice rectorat de Polynésie pour ceux qui bénéficient d'une bourse d'état sur critères sociaux,
- Ouvrir un compte bancaire et déposer un RIB à la DTWFPF pour ceux qui ont une bourse territoriale de WF et au vice rectorat de Polynésie pour ceux qui bénéficient de la bourse d'état sur critères sociaux,
- Confirmer votre inscription au logement,
- Confirmer votre affiliation au régime de protection sociale,
- Emménager dans votre logement,
- Faire une demande d'aide au logement étudiant auprès du haut commissariat de Polynésie-Française.

NB: Comme vu plus haut, tous vos RDV d'entretiens pour l'ensemble de ces démarches seront pris par la DTWFPF et l'agent Mme Violaine TOKOTUU vous les communiquera le jour de notre entretien au bureau de la Délégation.

Liste des documents à fournir par dossier:

Inscription à l'établissement

- Copie des 3 bulletins de notes de l'année précédente
- Carnet de vaccinations
- Exeat du collège ou du lycée d'origine
- Relevé de notes si examen final ou copie du dernier diplôme obtenu

Assurance maladie accident

- 1 attestation d'inscription à l'établissement
- 1 certificat de scolarité après la rentrée scolaire
- Copie du billet d'avion Wallis ou Futuna / Papeete ou attestation de voyage
- Copie du livret de famille
- Versement de la cotisation à la CPS (uniquement pour les élèves majeurs et les étudiants de BTS)

Ouverture d'un compte bancaire

- Copie du passeport
- 1 extrait d'acte de naissance ou copie livret de famille
- Dépôt minimum de 2 000 F CFP à l'ouverture

Suivi des étudiants par la DTWFPF en lien avec le STOSVE de WF

- Communiquer dans les meilleurs délais à la DTWFPF votre adresse personnelle, coordonnées téléphoniques et courriel
- Relevé d'identité bancaire
- Certificat de scolarité
- Communiquer à la DTWFPF à chaque fin de trimestre, le bulletin de notes si vous êtes lycéen afin de permettre les versements de la bourse territoriale de WF, et en fin d'année universitaire les relevés de notes des étudiants pour la prise en charge de votre billet dans le dispositif Passeport mobilité géré par le STOSVE.

NB: Il est vivement conseillé aux parents d'élèves dont les enfants sont encore mineurs à la date de départ de Wallis et Futuna de prévoir d'avance une autorisation parentale manuscrite originale signée par vous, lui permettant d'ouvrir un compte bancaire à Tahiti.

IV. VOTRE BOURSE OU ALLOCATIONS D'ETUDES

a. Vous êtes boursier du territoire de WF

Si vous êtes tributaire d'une bourse du territoire de W&F, l'attribution n'est définitive que sur production du **certificat de scolarité et un RIB** au STOSVE via la DTWFPF pour les versements.

b. Vous êtes boursier d'Etat Crous

Si vous bénéficiez d'une bourse d'état crous sur critères sociaux, il vous faut déposer les mêmes documents au vice – rectorat de Polynésie. Géographiquement, les bureaux du vice-rectorat se trouvent en face de la DTWFPF, ce qui vous facilite énormément les démarches.

Situation pécuniaire de la famille

La bourse d'Etat sur critères sociaux est attribuée en fonction de trois critères: les revenus du foyer, le nombre d'enfants à charge de la famille et l'éloignement du lieu d'études. En fonction de ces éléments, un barème établi permet d'attribuer une bourse de l'échelon 0 à 7.

c. Vous êtes non boursier

Si vous n'avez bénéficié d'aucune aide financière, la DTWFPF peut vous accompagner dans vos démarches de demande d'aides financières à condition de le signaler par courriel.

V. ADRESSES UTILES

Vice-rectorat de Polynésie-Française ✉ : BP 1632 - 98713 PAPEETE - TAHITI ☎ : (689) 40 47 84 00 fax (689) 40 47 84 06 @ : accueil@ac-polynesie.pf Site: www.monvr.pf Site: /www.messervicesvr.pf/	**Centre d'information et d'orientation de Pirae** BP 51582 - 98716 PIRAE Tél : 40 462 964 Mail : direction@cio.ensec.edu.pf	**Vie Étudiante et Œuvres universitaires** : UPF Bâtiment A Tél. : 40 803 865 ou 40 866 469 Fax : 40 803 812 Courriel :oeuvres-universitaires@upf.pf
UNIVERSITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ✉ : BP 6570 FAA'A - TAHITI ☎ : (689) 40 80 38 03 - fax : (689) 40 80 38 04 @ : courrier@upf.pf Site: www.upf.pf	**IUFM** **Centre de Formation pour Adultes (CFPA)** BP 5610 - 98716 PIRAE Tél : 40 507 450 Fax : 40 415 263 Campus d'Outumaoro - Punaauia ✉ : BP 4520 - 98 713 Papeete - Polynésie française ☎ : (689) 40 54 55 90 / fax : (689) 40 41 92 22 @ : iufmpf@mail.pf ✉ : BP 6570 - 98702 FAA'A - TAHITI ☎ : (689) 40 86 64 50 - Fax : (689) 40 41 92 22@ : secretariat@iufm.upf.pf	**Direction Polynésienne des Affaires Maritimes** **Cellule Formation Maritimes** BP 9005 – 98715 PAPEETE Tél : 40 544 500 - Fax : 40 544 504 Mail : accueil.dppam@maritime.pf

Si vous envisagez de poursuivre en France Métropolitaine, la Délégation du territoire de WF à Paris a également une organisation spécifique pour vous. Si vous comptez retourner en Nouvelle-Calédonie, la délégation du territoire en Nouvelle-Calédonie a un programme adapté à votre nouvel environnement d'études.

A ce titre, la DTWFPF peut faire le lien entre vous et nos deux délégations à Paris et en NC. Si vous souhaitez effectuer une démarche personnelle, voici les addresses de nos deux délégations.

Délégation du territoire à Paris	Délégation du territoire en Nouvelle-Calédonie
Chef de délégation: M.Paino VANAI Courriel: paino.vanai@outre-mer.gouv.fr Tél: 0153692509	**Chef de délégation: M.Olivier LOGOLOGOFOLAU** Courriel: dwf.noumea@dwf.nc ou ologologofolau@gmail.com Tél :(687)281935 ou (687) 941871
Agents chargés du suivi des étudiants Mme Vanessa FRANCKLIN Courriel: Vanessa.francklin@outre-mer.gouv.fr Tél: 0153692274 Mr Tuineau PAUGA Courriel:tuineau.pauga@outre-mer.gouv.fr Tél: 0153692667	**Agents chargés du suivi des étudiants** Mme Telesia FELOMAKI Courriel: sec.boursiers@dwf.nc Mme Mireille SOKO**:** Secrétaire administrative Tel. (00.687) 28 19 35 Courriel: sec.compta@dwf.nc

CIRCUIT DES INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE EXPATRIÉE

Afin de mieux vous préparer pour un voyage d'études hors de Wallis et Futuna, il est nécessaire de disposer des adresses des instutions et des associations des ressortissants de Walllis et Futuna vivant à l'extérieur.

Administration supérieure - Préfecture du territoire de W&F – Secrétaire general M.Pierre SIMUNEK: pierre.simunek@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr
Assemblée territoriale de W&F – Président M.Mikaele KULIMOETOKE: mikaelekulimoetoke@ymail.com
Parlementaires de W&F:
Député Napole POLUTELE: npolutele@assemblee-nationale.fr
Sénateur Robert LAUFOAULU: r.laufoaulu@senat.fr

Vice-rectorat de W&F: robert.poisson@ac-wf.wf et sg@ac-wf.wf ou estherfilitika@yahoo.fr
Service Territorial des Oeuvres Scolaires et de la Vie de l'Etudiant - Chef du service M.Soane VEHIKA: stosvefut@mail.wf et huguettekanimoa.stosve-pme@mail.wf
Délégation du territoire de W&F à Paris – chef de délégation M.Paino VANAI: vanessa.francklin@outre-mer.gouv.fr
Délégation du territoire de W&F en Nouvelle-Calédonie – Chef de délégation M.Olivier LOGOLOGOFOLAU: ologologofolau@gmail.com

Collectif Siapo – Président M.Lafaele Kaikilekofe: siapo@hotmail.fr
Fédération des Associations de W&F en France – FAWF – Président M.Sapa LAVELUA: slavelua@yahoo.fr

BONNE ANNÉE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE 2015-2016

Historique de la communauté wallisienne et futunienne vivant en Polynésie.

1943: Premiers wallisiens installés en Polynésie-française
Filomena BERNAST et ses deux filles Madeleine et Maliana.
Sailusi LUTUI et ses deux enfants Kalala et Jean Marie.